Enquête mares - janvier 2022

Dans le cadre de l'atlas de la biodiversité porté par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault avec le soutien de l'Office français de la biodiversité, des enquêtes et des animations sont régulièrement proposées aux habitants du territoire. La troisième enquête porte sur les mares du territoire. Lancée en octobre 2021, elle est encore en cours en ce début d'année 2022.

© Piquart Benoit

© Piquart Grietje

Atlas de la biodiversité : la 3e enquête est lancée !

Les habitants sont à nouveau invités à se mobiliser à l'occasion de la troisième enquête de l'ABC qui concerne les mares du territoire. Jusqu'en début d'année prochaine, il s'agit de les recenser, d'évoquer leur état (taille, asséchée ou en eau, embroussaillée ou non, eau turbide ou claire) et si des espèces ont été observées.

Pourquoi une enquête sur les mares ?

L'enquête sur les mares vise à cartographier la répartition des mares sur le territoire. Nous pouvons trouver ces habitats tout le long du fleuve Hérault, dû au passif des carrières, mais nous pouvons aussi en trouver dans la garrigue liée au pâturage ou à la chasse. **Connaitre la répartition de ces habitats permettra d'appréhender leurs rôles dans la répartition et le déplacement des espèces animales comme les libellules ou encore les amphibiens (grenouilles, tritons, crapauds).** En effet, les populations d'amphibiens vivent grâce à des réseaux de mares qui doivent être maintenus voire favorisés.

Comment les localiser ?

Une première phase de travail peut être réalisée directement sur Open Street Map par observation de photos satellites.

Il suffit de pointer les mares sur la carte : http://u.osmfr.org/m/661142/

Suite à cela, il suffit de se rendre sur le terrain et de renseigner les informations suivantes :

- Date d'observation
- Fond (inconnu/naturel/béton/ bâche/coque plastique)
- Surface (m²)
- Présence d'eau (Oui/Non)
- Présence de poissons (Oui/Non)
- Présence de déchets (Oui/Non)
- Espèces animales ou végétales observées
- Contact de l'observateur
- Une photo de la mare peut-être envoyée à l'adresse abc@cc-vallee-herault.fr

Attention !

Certaines mares peuvent être localisées sur des propriétés privées. **Il est donc impératif de respecter les lieux et demander l'avis des propriétaires avant de s'y rendre.**

+ d'infos : www.cc-vallee-herault.fr / Actions et projets / Atlas de la biodiversité communautaire

Renseignements : abc@cc-vallee-herault.fr - 07 50 70 60 94

Contribuez via www.facebook.com/groups/abcvalleeherault et/ou www.inaturalist.org

A TÉLÉCHARGER

Fiche habitat mare - (770.24 Ko)

Guide enquête mare - (623.44 Ko)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT
BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

04 67 57 04 50